

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Vanves

Introduction

Les résultats du baromètre vélo 2019 de notre ville ne sont guère satisfaisants.

Selon une étude nationale, 60% des français sont prêts à utiliser le vélo régulièrement pour peu qu'ils puissent le faire en confort et en sécurité.

Pour développer l'usage du vélo à Vanves, quelles sont nos propositions que vous vous engagez à soutenir ?

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Ces itinéraires permettraient aux cyclistes de trouver aisément leur chemin et de privilégier des axes particulièrement accueillants pour eux.

Action n°2 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Créer un itinéraire cyclable continu le long du talus SNCF pour rejoindre l'avenue de Verdun depuis le boulevard Adolphe Pinard (liaison avec Paris via la porte Brancion)

Mettre en place un itinéraire relié à celui de nos voisins malakoffiots (rond point de la Plaine, rue Ernest Laval).

Action n°3 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Cette revendication semble aller de soi et pourtant les exemples de problème de revêtement de chaussée ne manquent pas à Vanves. Sans pouvoir être exclusifs, signalons le boulevard du Lycée, les tampons autour des bouches en fonte qui sont très dégradés depuis longtemps - malgré nos signalements à GPSO, et présentent un danger pour les cyclistes sur ce tronçon étroit (risque d'écart) ainsi que les nombreux trous et nids de poules de la rue JB Potin.*

À noter que même sur les voiries départementales, le maire est tenu de tout mettre en œuvre pour la sécurité des usagers.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Améliorer la santé de tous en promouvant les modes actifs et limiter les pollutions (qualité de l'air, diminution du bruit), cela est possible en limitant l'accès de la ville aux véhicules individuels motorisés en transit.

La mise en sens unique des avenues Marcheron et de la République, ainsi que celle du tronçon de la rue Jean Bleuzen entre Gambetta et l'Insurrection, tout en maintenant la circulation des cycles dans les deux sens, participeraient à ces objectifs.

Action n°5 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Compte tenu de sa compacité et de son réseau de commerces, la ville de Vanves se prête très facilement aux déplacements à pied et à vélo. Il est donc plus que souhaitable d'y instaurer une vitesse maximale autorisée à 30 km/h, y

compris sur les voies départementales, afin de limiter les accidents liés à la vitesse trop élevée des autos et des deux-roues motorisés, et leurs conséquences dramatiques pour les usagers vulnérables.

Action n°6 :

Transformer en zone piétonne Piétonniser la rue Montholon, qui s'inscrirait dans une "magistrale active" à créer entre la gare du Grand Paris Express et l'église Saint-Rémy via le stade et le parc Pic.

Action n°7 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

- Pour réduire la vitesse de tous et faciliter les déplacements à vélo, systématiser les doubles-sens cyclables, quelle que soit la vitesse maximale autorisée (rétablir celui de la rue Mary Besseire) et en priorité dans la rue Barbès, avenue de Verdun, avenue Victor Basch, ainsi que dans le haut de la rue Falret dont le sens unique actuel impose un gros détour pénalisant.

- aux carrefours à feux, généraliser les sas vélos et les cédez-le-passage cyclistes multidirectionnels.

Les

Action n°8 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement Diminuer le nombre de places de stationnement pour voitures, faire appliquer la règle de l'interdiction de stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs, et systématiser le stationnement payant pour les véhicules motorisés (autos et deux-roues) afin d'améliorer le confort des piétons de tout âge, et la qualité de vie des Vanvéens.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo dans le square du métro afin de favoriser l'intermodalité.

Action n°10 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Installer des arceaux pour vélos de manière quantitative et qualitative (les arceaux situés près de la mairie sont inappropriés et donc peu utilisés).

Planter des arceaux en nombre auprès des équipements recevant du public (mairie, écoles, cinéma...)

Stationnement vélo et sécurité routière

Action n°11 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Pour que chaque enfant vanvéen puisse aller seul au collège à vélo, il faut commencer l'apprentissage dès le plus jeune âge. Décliner le programme nationale "savoir rouler à vélo" et participer à la semaine du vélo à l'école, chaque année au mois de mai.

Action n°13 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Acquérir des vélos d'enfant et les mettre à disposition des écoles pour des interventions systématiques

et faciles dans les classes

Action n°14 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°15 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Nommer un animateur vélo qui intervienne dans les écoles mais aussi dans les entreprises pour inciter les venues à vélo dans le cadre des Plans de mobilité d'entreprise.